



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 7 septembre 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur le PLU arrêté de la commune de Themicourt

La commune de Themicourt a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 4 juin 2018. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 7 septembre 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- les règles de constructibilité des zones, A et N (et sous destination) et plus particulièrement sur la possibilité de réaliser des extensions ou annexes des bâtiments d'habitation,
- les emplacements réservés : extension du cimetière, création d'une liaison douce et élargissement de la RD 51,
- les consommations liées à l'extension de la zone urbaine de 2,25 ha,
- la zone AU de 5 000 m².

La CDPENAF a émis **un avis défavorable motivé par :**

- la création de la zone Uz n'est pas justifiée dans le rapport de présentation,
- la zone AU n'est pas compatible avec la charte du PNR du Vexin français,
- le PADD n'indiquait aucune consommation de terres agricoles et naturelles.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD